

Investissement Canada—Loi

Si les citoyens de cette ville, qu'il s'agisse des hommes d'affaires, de la Chambre de commerce, du syndicat ou des simples citoyens, avaient été mis au courant de la situation de la mine tout au long du processus de prise de décisions, et s'ils avaient pu participer aux décisions de la société et les influencer, ils ne ressentiraient peut-être pas autant de frustration et d'angoisse qu'ils en ressentent maintenant et pour longtemps.

Un autre député à la Chambre l'a déjà dit bien mieux que moi. Permettez-moi de citer un extrait d'un débat sur la liberté d'information, qui figure à la page 6686 du *hansard* du 22 juin 1978. La liberté d'information est vraiment ce dont il s'agit ici. Le député en question est feu l'honorable Walter Baker. Voici ce qu'il disait:

Nous avons besoin d'une loi sur la liberté de l'information pour bien d'autres raisons que celles qui sont communément invoquées, celles qui disent que la population a le droit d'obtenir les informations dont la collecte a été faite par des serviteurs du peuple avec les deniers publics. A mon avis, cette raison ne compense pas à elle seule les complications auxquelles cette loi pourrait donner lieu. La véritable raison réside dans le principe et les fins du gouvernement démocratique. La démocratie se développe par l'opposition des idées, par les discussions, la critique et les diverses visions de l'avenir. Elle dépend non seulement de la concurrence électorale et parlementaire que se livrent les partis politiques, mais également de la contribution d'autres éléments de la société qui agissent dans des buts altruistes et désintéressés. En tant que démocratie parlementaire, nous favorisons la surveillance organisée des actes du gouvernement par le biais des structures officielles des Communes. En tant que société pluraliste, nous croyons à la valeur de ces organisations que nous appelons groupes de pression.

Cela s'applique non seulement au gouvernement, mais également aux sociétés qui, de par leur nature même, peuvent influencer de façon positive ou négative sur le développement d'une localité, lui donner vie ou la détruire. Les gens qui vivent dans des localités où des sociétés étrangères ont investi ont le droit de savoir ce qui se passe. Elles ont le droit de savoir si certaines règles concernant la création d'emplois ou la protection de l'environnement ont été établies. On s'est peut-être entendu pour permettre une réduction des postes permanents dans ces localités sur un certain nombre d'années.

Les gens ont le droit de savoir ce qui se passe. Cela peut signifier la divulgation d'états financiers et de procès-verbaux de réunions de conseils d'administration. La localité devrait peut-être être représentée au conseil d'administration par l'un de ses citoyens pour lui permettre de participer à la prise de décisions. Je suis stupéfait de voir que le gouvernement refuse d'accepter le principe de l'accès à l'information. Manifestement, on en a désespérément besoin et il faut y souscrire. J'exhorte les députés à changer d'avis et à appuyer ce principe.

• (1530)

En terminant, je voudrais adresser une observation personnelle au député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin). Je vois qu'il est parmi nous et je tiens à lui garantir que nous revenons de l'arrière, même si les Twins de Thunder Bay tirent de l'arrière trois à un.

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir au député de Thunder Bay-Atikokan (M. Angus), tout en respectant la règle de la pertinence, que les Terre-Neuviens aiment bien faire valoir leurs points de vue de façon impressionnante. Bien entendu, les Royals de Corner Brook recherchent eux aussi le même but. Nous ne tenons pas à massacrer l'équipe rivale;

nous lui laissons gagner un match au moins. Les habitants de Thunder Bay et de Corner Brook boivent toutes nos paroles, à mon collègue et à moi. Les équipes de hockey de nos circonscriptions respectives jouent en ce moment les unes contre les autres pour remporter la coupe Allen.

Je souscris à la motion n° 8 car elle porte sur l'essentiel du projet de loi C-15. Ce dernier transforme l'Agence d'examen de l'investissement étranger en un organisme appelé, à des fins propagandistes sans doute, Investissement Canada. Les députés d'en face se déclarent partisans de la libre entreprise, du libre-échange, du jeu de l'offre et la demande, et du capitalisme; mais personne ne leur a demandé s'ils faisaient confiance aux Canadiens, aux localités où ils vivent, ou encore s'ils en défendaient le mode de vie. Avec un projet de loi qui permet à des étrangers d'investir leurs capitaux au Canada—et ces derniers peuvent investir jusqu'à 5 millions de dollars sans que leur projet fasse l'objet du moindre examen ou de la moindre évaluation, et sans que l'on ne s'arrête un seul instant pour se demander si cet investissement est salutaire ou pas—nous risquons de tomber dans un véritable guépier.

Trois pêcheurs de la grande péninsule du nord de Terre-Neuve sont venus assister à nos délibérations d'aujourd'hui. Ils sont venus demander au gouvernement du Canada de les aider à maximiser le potentiel du secteur de la pêche sur leur péninsule. Pour l'instant, on essaie un peu n'importe quoi pour favoriser l'expansion du secteur de la pêche dans cette région. Ces gens vivent dans une région où le taux de chômage se situe, au mieux, à 35 ou 40 p. 100 alors qu'en période de morte-saison, il varie entre 60 et 70 p. 100. Leur région recèle de riches ressources sous-marines—des morues, pétoncles, crevettes, harengs et toute une variété de frai. Ils voudraient disposer d'un plan d'expansion qui rendra la région aussi prospère que possible. D'ailleurs pourquoi ne l'est-elle pas déjà, monsieur le Président?

M. Wilson (Swift Current-Maple Creek): C'est parce que vous avez détenu le pouvoir pendant les 20 dernières années. Voilà pourquoi.

M. Tobin: Ce n'est pas pour cette raison. Nous devons cet état de choses au fait que, dans cette région du Nord, la libre entreprise sans entrave ne tient pas compte de la réalité des conditions septentrionales. Voilà pourquoi. Si la région n'est pas prospère, c'est que les entreprises sont venues trier sur le volet les riches ressources du Nord qu'elles voulaient exploiter. Elles nous ont pris ce que nous avions de mieux; elles ont pillé nos meilleures réserves de poisson qu'elles ont expédiées aux conserveries de Boston ou d'ailleurs, laissant au gouvernement le soin de gérer le reste. Voilà comment on conçoit la libre entreprise pure dans ce genre d'environnement.

[Français]

Mme Tardif (Charlesbourg): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! L'honorable députée de Charlesbourg (M^{me} Tardif) invoque le Règlement.

Mme Tardif (Charlesbourg): Monsieur le Président, j'aimerais que l'on examine la pertinence des propos de l'honorable député.